

0 PREFACE

Le Conseil administratif est heureux de saluer la parution du plan directeur communal 2007 après 3 ans de travaux.

La révision du plan directeur 1991 fixe les grandes orientations du développement de la commune en matière de population, d'emplois, d'urbanisation, de densification des zones de construction, d'équipements, de sites bâtis et naturels, de transports, de réseau routier, d'espaces verts et d'options environnementales, ceci dans le respect des notions fondamentales du développement durable et de la protection de l'écosystème. Le processus d'élaboration des actions doit rester dynamique car les problèmes évoluent dans le temps.

Cette révision vise 4 buts :

Assurer une fonction de gestion, une fonction de coordination, une fonction de communication et une fonction de prévision de développement de la commune.

Ces 15 dernières années, la commune a accueilli quelques 2'500 nouveaux habitants. D'ici 2-3 ans, elle devrait en dénombrer 10'000, ce qui lui confèrera un statut légal de ville. Il est donc indispensable que le développement des nouveaux quartiers se réalise de manière raisonnable et structurée pour continuer d'assurer l'intégration et l'équilibre des groupes socio-économiques.

A travers cette étude, il est perçu une confrontation latente entre la réflexion centrée sur l'espace restreint du territoire communal et sa connexion à un plus vaste territoire, soit celui défini par les objectifs fixés par le plan directeur cantonal 2015. C'est ainsi que le choix du degré d'urbanisation, ainsi que la mise en œuvre des conclusions de l'étude des circulations du périmètre de "Genève-sud" en sont les sujets majeurs, lesquels impliqueront des transformations profondes de notre cadre de vie.

Au plan régional, des projets d'importance cantonale, voire transfrontalière sont actuellement en discussion. Ils dépassent la compétence communale mais façonneront le développement de la commune à long terme.

Le Conseil administratif

M. Jean-Noël GENET
M. Daniel MERMOD
M. Philibert PERRIN

Message de M. Philibert Perrin, Conseiller administratif délégué à l'urbanisme

L'élaboration du plan directeur communal pour la commune de Veyrier est certainement l'élément majeur de la présente législature.

Après celui élaboré en 1991, la commission ad'hoc a remis sur le métier l'ouvrage pour construire cet outil indispensable, permettant aux autorités de maîtriser avec plus de garanties l'aménagement futur de la commune.

Ce document a été conçu pour être accessible à tous aussi bien profanes que professionnels.

La commission n'a pas lésiné sur le nombre de planches et s'est évertuée à réaliser un outil clair.

Les objectifs suivants : moyens de maîtriser le développement, s'assurer de pouvoir disposer de lieux pour les infrastructures, s'assurer de la cohérence entre les moyens de transports (transport individuel et transports collectifs) par la maîtrise du réseau routier, ont été de l'intérêt communal tant au niveau économique, qu'au niveau social et environnemental.

Certes, des sensibilités se sont exprimées de manière parfois divergente, mais le souci de préserver nos valeurs a toujours pris le dessus et ce, même pour les Grands-Esserts.

A l'issue de ces trois années de travail, j'exprime ma reconnaissance à celles et ceux qui ont œuvré à l'élaboration de ce document fondamental.

Le Conseiller administratif délégué :

Philibert Perrin